

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### **Demande d'autorisation environnementale présentée par la société BARAT TRANSPORT en vue d'exploiter une usine de fabrication de fenêtres pour matériel roulant ferroviaire, sur le territoire des communes de BUIRE et HIRSON.**

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit par arrêté n° IC/2023/044 du 3 mars 2023, une enquête publique qui sera ouverte **du mardi 11 avril 2023 au mercredi 10 mai 2023 inclus**, dans les communes de **BUIRE et HIRSON** sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BARAT TRANSPORT, dont le siège social est situé 51 rue Thiers à HIRSON, relative à l'exploitation d'une usine de fabrication de fenêtres pour matériel roulant ferroviaire.

Ce projet consiste à déplacer sur le territoire des communes de BUIRE section cadastrale A parcelles 1243 et 1246 et HIRSON section cadastrale BD parcelle 138, les activités de la société BARAT avec notamment le traitement de surface de métaux (anodisation) par procédé chimique. Le volume des cuves affectées au traitement est de 38,85 m<sup>3</sup>.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation à exploiter l'usine qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale est consultable :

- aux mairies de BUIRE et HIRSON aux heures habituelles d'ouverture ;
- sur le site internet de la préfecture de l'Aisne ([www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)) ;
- sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex, sur rendez-vous.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la société BARAT TRANSPORT – M. Christophe GILLET – email : [direction@barat-transport.com](mailto:direction@barat-transport.com) - Tél : 03.23.58.77.00 ou à la Direction départementale des territoires à LAON.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet aux mairies de BUIRE et HIRSON,
- ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice, à la mairie siège de l'enquête, Place du 19 Mars 1962 - 02500 BUIRE,
- ou par message électronique à l'adresse : [ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr) en indiquant impérativement dans l'objet du mail "enquête publique-observations - Société BARAT à BUIRE et HIRSON – Demande autorisation exploitation usine".

Ces observations doivent être consignées ou reçues **avant le 10 mai 2023 à 18 h.**

Madame Denise LECOCQ, inspectrice des impôts en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêtrice et sera présente pour recevoir les propositions écrites ou orales aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX
LE MARDI 11 AVRIL 2023	DE 9 H À 12 H	MAIRIE DE BUIRE
LE SAMEDI 22 AVRIL 2023	DE 9 H À 12 H	MAIRIE DE BUIRE
LE VENDREDI 28 AVRIL 2023	DE 15 H À 18 H	MAIRIE DE BUIRE
LE MERCREDI 3 MAI 2023	DE 15 H À 18 H	MAIRIE DE HIRSON
LE MERCREDI 10 MAI 2023	DE 15 H À 18 H	MAIRIE DE BUIRE

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), aux mairies de BUIRE ou de HIRSON ou sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande d'autorisation environnementale, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision sur la demande d'autorisation d'exploiter.

A Laon, le **10 MARS 2023**

  
Secrétaire départementale des territoires et par délégation,  
La cheffe de pôle

**Jenny POIRETTE**